



# *vivre@ Rochefort*

**MAIRIE DE ROCHEFORT**

TÉL. : 01 30 41 31 06

[www.mairie-rochefortenyvelines.fr](http://www.mairie-rochefortenyvelines.fr)

**HORAIRES**

**MARDI - JEUDI**

9H00-11H30 / 15H00-17H00

**MERCREDI - SAMEDI**

9H00-11H30

**VENDREDI**

15H-17H00



**P3 LA BIBLIOTHÈQUE**

**P4 ÇA C'EST PASSÉ  
À ROCHEFORT**

**P8 INFOS EN PAGAILLE**

**P12 INFOS CCAS**

**P14 VOS DEMARCHES  
ADMINISTRATIVES**

**RESPONSABLE DE  
LA RÉDACTION :**  
SYLVAIN LAMBERT  
**RÉDACTEUR**  
MARTINE MERELLE  
**MISE EN PAGE**  
OLIVIER ROUJON

**L'UNION CULTURE & DÉCOUVERTE**

**19 OCTOBRE 2018**

Château de Champs-sur-Marne, « de la Cité  
ouvrière Menier à l'ancienne chocolaterie »  
à Noisiel

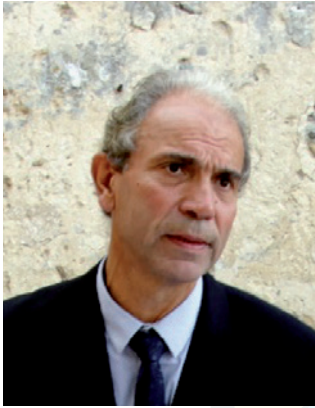
**23 NOVEMBRE 2018**

Skit du Saint-Esprit, Abbaye de Port-Royal des  
Champs à Magny-les-Hameaux

**14 DÉCEMBRE 2018**

Théâtre du Ranelagh, Cathédrale Russe  
du Quai Branly

# Le mot du maire



J'ai été heureux de vous retrouver ce premier dimanche de septembre sur la place des Halles. Même si le marché artisanal était réduit, ce moment de partage avec vous a été une vraie joie. Bien sûr il m'est difficile de commencer cet édito sans avoir une pensée pour Georges Bénizé. Vous avez dû sentir toute l'émotion qui m'a saisi lors de mon discours à sa mémoire. Je ne reprendrai ici que quelques lignes, je dois l'admettre, très inspirées d'un texte de Jean-Jacques Goldman :

“  
*Georges, Puisque c'est ailleurs, qu'ira battre ton cœur  
Et puisque nous t'aimons trop pour te retenir, Puisque tu pars  
Mais que tu restes le même, Si tu te trahissais, nous t'aurions tout à fait perdu  
Et loin de notre village, comme octobre l'est d'avril  
Sache qu'ici reste de toi comme une empreinte Indélébile  
Dans ton histoire, Garde en mémoire  
Notre au revoir, Puisque tu pars*  
”

Cette journée a vu le lancement de la souscription, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine et la Société Historique de Rochefort, pour récolter des fonds nécessaires à la sauvegarde de notre église. Je sais que je peux compter sur votre générosité. Sa demande d'inscription aux Monuments Historiques et son classement, sont en bonne voie.

La création d'une journée citoyenne, l'arrivée de la fibre, la visite guidée de Rochefort à l'occasion des Journées du Patrimoine le 15 septembre, la pièce de théâtre « Apparences & Vérités » le 30 septembre, et l'inauguration du Sentier des 4 Dragons le 7 octobre, sont autant d'événements qui vont ponctuer cette fin d'été et début d'automne. J'espère vous voir nombreux à chacun d'entre eux.

Enfin, je suis heureux de vous annoncer l'arrivée de Philippe GODARD sur la commune. Il vient ainsi renforcer l'équipe communale, portant à quatre le nombre d'agents techniques.

Construire une commune où chacun parle avec l'autre est un défi exaltant et je compte sur votre soutien pour inscrire notre action dans la durée.

Bien à vous, votre Maire  
Sylvain LAMBERT

Abonnez-vous à la newsletter du maire sur le site de la commune  
[www.mairie-rochefortenyvelines.fr](http://www.mairie-rochefortenyvelines.fr)

# La biblio- thèque

## HORAIRES

**LUNDI**  
9H / 12H (SAUF VACANCES  
SCOLAIRES)  
**MARDI**  
9H / 12H – 16H30 / 18H30  
**MERCREDI ET SAMEDI**  
14H30 / 18H

## CONTACT :

2, Chemin sous la Ville  
**TÉL. :** 01 30 88 40 62  
**EMAIL :**  
[bib.rochefort@wanadoo.fr](mailto:bib.rochefort@wanadoo.fr)

## TARIFS 2017 :

Adhésion individuelle : 20 €  
Adhésion Famille : 25 €

**C'est déjà passé !**

## Atelier origami et... taille-crayon



Pendant les vacances, les enfants ont pu progresser dans leur technique du pliage japonais avec la création d'une boîte sur pieds et d'une carte magique. Et découvrir les utilisations étonnantes des épiluchures de crayons. Aux vacances de Printemps, ce sont les vêtements en origami que les enfants ont appris à plier : manteau, robe, chemise et babouches ! Ou comment réaliser de jolis objets avec trois fois rien !

**Les ateliers sont ouverts aux enfants à partir de 7/8 ans. Ils sont gratuits sur réservation.**



## Le Prix du Roman de Rochefort

**Dans un futur proche, une aventure qui met en scène deux soeurs au cœur d'une forêt. Comment apprendre à vivre avec la nature lorsque le monde qu'on a connu n'existe plus. Passionnant !**

Quasiment ex-aequo, un thriller social et très drôle avec une héroïne improbable, traductrice pour la police, qui va franchir la ligne du grand banditisme. Jubilatoire !

La sélection 2018 est en cours mais vous pouvez déjà vous inscrire pour participer à cette 20ème édition !



## Odyssées en Yvelines



Pour cette 11ème édition, toutes les classes de l'école primaire étaient invitées à assister à une création du théâtre de Sartrouville : « L'oiseau migrateur » ou la rencontre entre un enfant et un oiseau qui durera plusieurs années. Souvenirs de vacances, rêves, amitié... Autour de grands monolithes noirs et avec une économie de moyens remarquable, un dessin à la craie, des éponges, quelques feuilles de papier, un fil, les comédiens ont offert un spectacle magique où les mots et les gestes d'une grande simplicité invitent à un imaginaire poétique. Un spectacle plein de grâce dont le minimalisme épuré et les silences peu habituels ont séduit les enfants. Ce partenariat bibliothèque, école, théâtre permet de faire venir le théâtre jusque dans les plus petits villages. Des créations de grande qualité !

**C'est à venir !**

## Zoom sur les BD

**La bibliothèque a un fonds de plus de 1300 BD Adultes et Jeunesse.**

Les bandes dessinées sont très empruntées et nous en achetons régulièrement : comix, mangas, SF, romans graphiques, policiers, humour, aventures... Du scénario le plus classique au dessin le plus contemporain, il y en a pour tous les goûts !

**Bienvenue dans le 9ème art.**

**Voici quelques-uns de nos coups de cœur récents :**



## Les Bébés Lecteurs

**Le lundi matin à 10h30.  
24 septembre – 15 octobre –  
26 novembre – 17 décembre**

Un nouveau raconte-tapis à chaque séance pour le plaisir des yeux, des oreilles et du toucher.

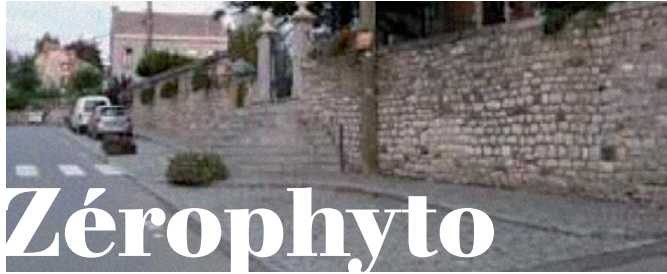
## Comité de lecture

Le 2ème lundi du mois, les bibliothécaires du Sud Yvelines se réunissent pour parler des nouveautés. La séance est ouverte au public, autour d'un café. N'hésitez pas à pousser la porte

## L'Heure du Conte

**Les 26 septembre - 17 octobre  
28 novembre - 19 décembre à 15h30**

# Ça s'est passé à Rochefort



## Zérophyto

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, la loi Labbé, dite « Zérophyto », interdit l'usage des pesticides dans l'ensemble des espaces verts publics.

Vous pouvez trouver des éléments de réponse à vos questions sur le guide des solutions, consultable sur :

[https://www.ecophyto-pro.fr/documents/view/539/ma\\_commune\\_sans\\_pesticide\\_le\\_guide\\_des\\_solutions](https://www.ecophyto-pro.fr/documents/view/539/ma_commune_sans_pesticide_le_guide_des_solutions)

Dans tous les cimetières, les produits phytopharmaceutiques sont en voie de disparition au profit de l'emploi de méthodes alternatives, sans danger pour les agents communaux, les visiteurs de ces sites et l'environnement.

La commune ayant adhéré au projet du Parc Naturel de la Vallée de Chevreuse, « Commune Zéro Phyto », le cimetière de Rochefort est entretenu de la façon la plus écologique possible.

## Une aire de jeux toute propre

Les services techniques ont bénéficié du prêt d'une binette électrique et ont pu tester l'efficacité de l'appareil à l'aire de jeux. Grâce à cet outil, les agents ont pu nettoyer entièrement, dans un temps record, toute la surface de l'aire de jeux, qui a retrouvé ses airs de jeunesse. Toute trace d'herbe a disparu, et ce, dans le respect du Zérophyto, c'est-à-dire, sans apport d'herbicide, nocif pour l'environnement, l'être humain et les insectes.



## Les ateliers techniques ont été déblayés après l'incendie...

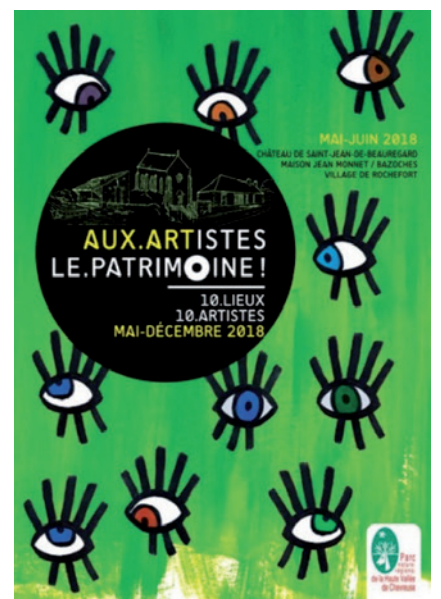
La commune a procédé au déblaiement des restes d'incendie des ateliers techniques. La salle des fêtes est désormais réhabilitée, et remise en service pour les associations et le public.

De nouveaux ateliers seront bientôt reconstruits.



## Aux artistes le patrimoine !

Cette année, le PNR (Parc Naturel de la Haute Vallée de Chevreuse) a voulu valoriser les lieux et acteurs culturels du territoire autour de deux projets parallèles cofinancés par la DRAC Ile de France (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Le premier sur la fédération des bibliothèques, le second, sur la valorisation de dix sites patrimoniaux, par des acteurs artistiques et culturels du territoire.



« Aux Artistes, le Patrimoine ! » fut donc l'occasion de montrer la richesse et la variété des lieux patrimoniaux du PNR.



## Groupement d'achat « énergie »

Depuis 2015, la commune de Bullion a lancé un programme de « groupement d'achat énergie » afin de permettre à tous de bénéficier de tarifs avantageux sur les commandes de bois et pour le ramonage.

La mairie de Bullion a contacté plusieurs sociétés pour confronter leurs tarifs et sélectionner les moins disants à qualité équivalente.

Toute personne intéressée peut alors les contacter en spécifiant qu'elle souhaite bénéficier des tarifs négociés dans le cadre du Groupement d'achat bois/ramonage.

**A titre d'exemple**, pour le bois de chauffage de catégorie 1 (mélange de chêne, charme, orme, hêtre, frêne, érable) la société BARDHI proposait les tarifs suivants en 2017 : 25 cm (env. 0.6 m3 de bois empilé) : 72€, 33 cm (env. 0.7 m3 de bois empilé) : 58€, 50 cm (env. 0.8 m3 de bois empilé) : 52€, 100 cm (env. 1.0 m3 de bois empilé) : 48€, et pour une commande de 5 stères : 1 stère gratuit.

Pour le ramonage, la société BOUVIER proposait les tarifs suivants: foyer ouvert à partir de 75€ selon la taille du foyer, Insert/poêle ; 70€, chaudière gaz (conduit) : 55€, chaudière fioul (conduit) : 75€, poêle à granules (conduit) : 65€.

Pour le fioul domestique, la société CALDEO, le prix du litre de fioul était compris entre 0.50 et 0.55€ pour une livraison en mai et juin. Mais les tarifs sont très fluctuants puisqu'ils dépendent du cours du pétrole.

**Vous pouvez également vous renseigner sur le site suivant :**  
<http://plus-on-est-moins-on-paie.fr>

Si vous êtes intéressés, merci de contacter la mairie de Rochefort (par mail à l'adresse suivante : [mairie-rochefort@mairie-rochefortnyvelines.fr](mailto:mairie-rochefort@mairie-rochefortnyvelines.fr)) afin de vous faire enregistrer. En tant que client, vous devrez ensuite informer la mairie de Bullion de la passation effective de la commande auprès du fournisseur. Un petit sondage est ensuite diffusé par mail afin d'avoir votre avis sur les prestations effectuées.

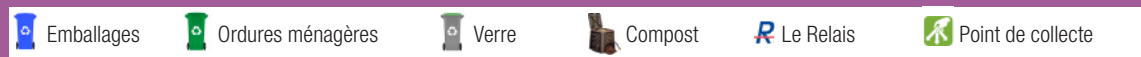
Plus vous serez nombreux sur ces groupements d'achats, plus nous pourrons obtenir des prix attractifs l'année suivante.

## Pensez à rentrer vos poubelles !

Pour le confort de chacun, au-delà du devoir citoyen d'entretenir son trottoir jusqu'à la rive devant chez soi, les poubelles doivent être rentrées après leur collecte.

Elles ne doivent être sorties que la veille des dates de ramassage. Celles-ci sont consultables sur le site de la commune :  
<http://mairie-rochefortnyvelines.fr/collecte-ordure/>

## SICTOM - testez vos connaissances, améliorez votre tri !



Cochez et vérifiez vos réponses en page 16

<p><b>GOBETTES EN CARTON</b></p> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p><b>AMPOULE À FILAMENT</b></p> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p><b>SACHET DE THÉ (SANS AGRAFE)</b></p> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p><b>GOGETS PLASTIQUE</b></p> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p><b>TICKETS DE TRANSPORT</b></p> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p><b>VERRE DE TABLE</b></p> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p><b>CAHIER À SPIRALE</b></p> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p><b>PAPIER CADEAU</b></p> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p><b>CHAUSSURES</b></p> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p><b>BOUTEILLE EN VERRE</b></p> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p><b>TROMBONES</b></p> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p><b>AMPOULES HALOGÈNE</b></p> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p><b>BOÎTE EN BOIS</b></p> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p><b>CARTES POSTALES</b></p> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p><b>CONSERVE (SANS MONTURE)</b></p> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
<p><b>BARQUETTE PLASTIQUE</b></p> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p><b>PAPIER ALUMINIUM</b></p> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p><b>PAPIER KRAFT</b></p> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p><b>COQUILLES D'ŒUFS</b></p> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<p><b>CAPSULE</b></p> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>



# Sauvons notre église ! Projet de financement des travaux de réfection de l'église Notre Dame de l'Assomption de rochefort.

Depuis 2017, la commune est dans une démarche de lancement d'une campagne de mobilisation du mécénat populaire pour la restauration de l'Eglise Notre-Dame de l'Assomption, en partenariat avec la Fondation du Patrimoine et la Société Historique de Rochefort.



Un bon de souscription a été lancé afin de trouver des fonds pour restaurer notre belle église.

Il est disponible :

sur le site internet de la mairie :

<http://mairie-rochefortenyvelines.fr/sauvons-leglise-de-rochefort/>,

en ligne à l'adresse suivante :

[www.fondation-patrimoine.org/59167](http://www.fondation-patrimoine.org/59167)

à l'accueil de la mairie

Vous pouvez d'ores et déjà commencer à faire vos dons!



## Ça à eu lieu...

**Le 17 mars 2018**

Nettoyage de Printemps,  
en collaboration avec le PNR  
et le SICTOM de Rambouillet

**Le 8 avril 2018**

Jazz A Toute Heure,  
pour sa 20ème édition,  
a clôturé son festival à  
Rochefort, à la salle des fêtes,  
avec Myles Sanko.

**Du 3 juillet au**

**15 septembre 2018**

exposition de photographies  
à la bibliothèque intitulée  
« De la main à la main »

**Le 27 septembre 2018**

conseil municipal

**Le 28 septembre 2018**

L'Union, section  
« Culture et Découvertes » :  
Melun, musée de  
la Gendarmerie,  
ville médiévale

**Le 30 septembre 2018**

pièce de théâtre  
« Apparences et Vérités »  
à la salle des fêtes

**Le 2 octobre 2018**

conseil municipal

**Le 6 octobre 2018**

Apéritif des 4 CCAS,  
salle des fêtes

**Le 7 octobre 2018**

Parcours du Sentier  
des 4 Dragons, organisé par  
le Conseil Départemental  
– Inauguration, Chemin de  
la Garenne

## Chasse aux œufs des amis des écoles



Le 7 avril dernier, les Amis des Ecoles ont organisé une belle chasse aux œufs de Pâques après que les enfants, petits et grands aient défilé déguisés sur le thème des super héros et autres cowboys et indiens, depuis l'école élémentaire jusqu'au parc du Chemin de l'Ancienne Gare. Le soleil était au rendez-vous et tout le monde a passé un agréable moment de partage et de convivialité.

# La Fête de la Saint-Gilles

**Le samedi 1er septembre, après l'habituel concours de pêche du matin qui a eu lieu au Trou, un dîner organisé par le Comité des Fêtes s'est tenu à la salle polyvalente, sur le thème des Antilles ; un repas typique a été servi aux 125 convives, et un spectacle haut en couleurs concocté par la troupe a été très applaudi.**

Le lendemain, dimanche 2 septembre, des artisans sont venus exposer leurs produits sur la place, la mini-ferme itinérante « la Bergerie » est venue montrer ses animaux.

La traditionnelle messe de la Saint-Gilles a eu lieu à 11h, et a été clôturée par la signature de la Convention entre la commune, la Société Historique de Rochefort et la Fondation du Patrimoine, afin d'acter la souscription pour les travaux de l'église.

Puis à midi, le maire a fait un discours et rendu un vibrant hommage à Georges Bénizé, ancien maire de Rochefort, avant d'inviter le public à l'apéritif concocté par la mairie.

Les festivités se sont terminées avec un concours de pétanque l'après-midi.



## Dates à Retenir

**Lundi 19 novembre 2018**

Conseil Communautaire de la CA RT à la salle des fêtes de Rochefort, à 19h

**Dimanche 25 novembre 2018**

Loto de la Sainte Catherine – organisé par le Comité des Fêtes – salle des Fêtes – 14 h

**Samedi 15 décembre 2018**

Fête de Noël, organisée par les Amis des Ecoles, à la salle des fêtes

**Samedi 19 janvier 2019**

Vœux du maire, 12h, salle des fêtes

**Dimanche 27 janvier 2019**

opération « Vide ta chambre » organisée par les Amis des Ecoles, à la salle des fêtes

**Dimanche 24 mars 2019**

« Loto des Enfants », organisé par les Amis des Ecoles, à la salle des fêtes

**Samedi 29 juin 2019**

Fête de fin d'année, organisée par les Amis des Ecoles, à la salle des fêtes

## Point info travaux !

**L'accès de l'école élémentaire a été aménagé rue Raymond Loewy** Création d'un portail d'accès à la salle polyvalente en 2017

**Prévisions de travaux pour 2018 :**

- Aménagement de places de stationnement Chemin sous la Ville
- Aménagement de places de stationnement Rue de la Porte d'Etampes
- Sécurisation du carrefour rue de l'Abreuvoir / rue Guy le Rouge.

## Pot de départ du facteur...



Notre cher facteur Dominique est parti à la retraite. Nous sommes tous très heureux pour lui, et en même temps, très tristes d'être privés de sa bonne humeur, de son dévouement... et de son sifflement !

Afin de lui témoigner notre gratitude pour ses bons et loyaux services depuis toutes ces années, le maire et l'équipe municipale vous proposent de participer à une cagnotte commune qui sera mise en place au secrétariat de la mairie, à l'ordre du Trésor Public. Un cadeau lui sera offert au moment des vœux du maire, le samedi 19 janvier 2019. « -Chut ! c'est un secret... »

## Carnet de famille

Mariage de **Cécile et Cédric ZIMMERMANN**, le 13 octobre 2018

Naissance de **Arthur CLETO**, le 15 janvier 2018

Naissance de **Raphaël BARRES**, le 12 juillet 2018

Naissance de **Olivier LU**, le 13 août 2018

Décès de **M. René MESNIL**, le 6 novembre 2017

Décès de **M. Henri BEAUMONT**, le 22 mars 2018

Décès de **M. Georges BÉNIZÉ**, le 20 août 2018

Décès de **M. Michel VALLEJO**, le 06 octobre 2018

# Infos en pagiale

## Les tiques

**Ces acariens qui peuvent transmettre la maladie de Lyme doivent être retirés rapidement et correctement pour limiter le risque d'infection.**

**Voici les bons réflexes à adopter.**

Avec le retour des beaux jours et des longues balades en forêt, personne n'est à l'abri d'une morsure de tique. Cela ne poserait pas de problème si ces petits acariens n'étaient pas d'importants vecteurs de maladies potentiellement graves, telles que **l'encéphalite à tique** - une maladie neurologique heureusement très rare en France — et la **maladie de Lyme**, provoquée par des bactéries du genre *Borrelia*. Si le risque est faible (toutes les tiques ne sont pas infectées par ces bactéries), **plus de 54.000 cas de Lyme** ont tout de même été recensés en 2016 en France. Pas de panique: cette maladie se soigne bien si elle est repérée à temps. D'où l'importance de savoir quoi faire en cas de morsure. Voici les 5 étapes à suivre si vous vous apercevez qu'une tique a élu domicile sur votre peau.

### 1. Bien inspecter sa peau

**Ce petit acarien aime se loger dans les zones humides et protégées du corps telles que les aisselles, l'aine ou les plis des genoux.**

Après une balade en pleine nature, pensez à vous inspecter de la tête aux pieds, y compris le cuir chevelu, car les tiques passent souvent inaperçues. En mordant leur hôte, elles injectent un produit anesthésiant qui rend la morsure indolore! Alors si de retour chez vous, vous décelez une petite rougeur avec une pointe noire au milieu, pas de doute: il s'agit d'une tique. Ce petit acarien aime se loger dans les zones humides et protégées du corps telles que les aisselles, l'aine ou les plis des genoux. Grâce à son rostre - un dard qui harponne la peau — la tique se fixe sur le corps et se nourrit de sang pendant plusieurs jours avant de s'en décrocher. Et l'animal est coriace, puisqu'il sécrète une sorte de colle qui l'aide à s'agripper sur la peau. Pour cette raison, il ne faut pas chercher à l'enlever en tirant dessus car cela risquerait d'arracher son corps, et non sa tête enfouie sous la peau.

### 2. Retirer la tique

**Plus une tique infectée reste fixée longtemps sur la peau, plus le risque de transmission de la bactérie augmente.**

Plus une tique infectée reste fixée longtemps sur la peau, plus le risque de transmission de la bactérie augmente. En effet, c'est à la fin de leur repas sanguin, au moins 24 heures après la morsure, lorsqu'elles sont gorgées de sang, que les tiques inoculent le parasite. Il est donc recommandé de les retirer le plus rapidement possible, idéalement à l'aide d'un tire tique (en vente en pharmacie). Pour cela, il suffit de glisser le crochet sous la tique, au plus près de la peau, puis de tourner lentement dans le même sens sans tirer, jusqu'à ce que la tique se décroche.

Si vous n'avez pas de tire tique, il est toujours possible d'utiliser une pince à épiler. Dans ce cas, saisissez la tique à la base et tirez vers le haut, sans tourner. Par contre il ne faut pas utiliser d'éther car cela anesthésierait la tique qui, une fois endormie, risquerait de régurgiter son contenu, augmentant alors le risque d'infection. De même, il est préférable d'éviter de l'enlever avec les ongles car cela peut comprimer l'abdomen de l'animal, qui peut alors réinjecter le sang potentiellement infecté.

### 3. Désinfecter la morsure

Une fois la tique retirée, il est prudent de se nettoyer les mains ainsi que la zone de morsure avec de l'eau et du savon, puis de la désinfecter avec un antiseptique ou de l'alcool.

### 4. Ne jetez pas la tique!

**Après avoir enlevé la tique, restez sur vos gardes: elle peut encore piquer.**

Mettez-la dans un mouchoir ou sur un bout de scotch, mais ne la jetez pas! En effet, depuis l'été 2017, il est possible de participer à la recherche sur les tiques et les maladies qu'elles transmettent **grâce au projet CiTique**. Pour cela, il vous suffit de déclarer votre piqûre sur l'application Signalement tique (à téléchar-

ger gratuitement sur votre téléphone, Android ou iOS) ou directement sur le site <https://www.citique.fr> et d'envoyer la tique qui vous a mordu au Centre de Nancy de l'Inra (Institut national de la recherche agronomique). Un réflexe à acquérir pour vous, mais aussi pour vos animaux domestiques!

### 5. Surveiller la zone de morsure

**Une fois la tique retirée, il est important de surveiller avec attention la zone de morsure.**

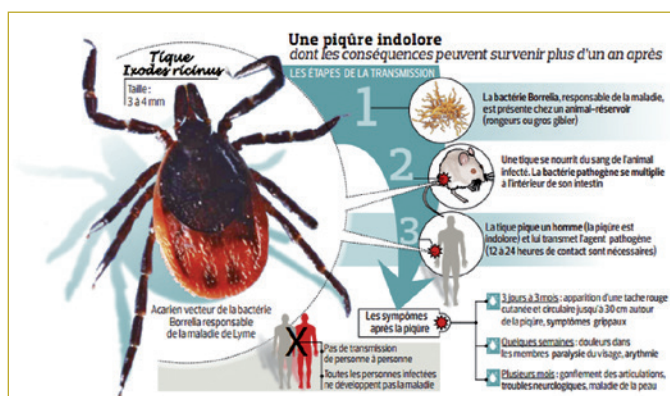
Si une plaque rouge (ou foncée sur peau noire) et ronde apparaît autour de la morsure dans les deux semaines suivant la morsure, c'est le signe d'une maladie de Lyme débutante. Sans traitement, cette lésion - qui apparaît chez 90% des personnes piquées par une tique infectée - continue de s'étendre progressivement en cercle, parfois pendant plusieurs semaines. C'est ce que l'on appelle un érythème migrant. Il faut le distinguer de la **simple réaction inflammatoire** due à la morsure, sans gravité, qui survient au bout de deux à quatre jours et qui disparaît spontanément en quelques jours.

À cet érythème migrant peuvent s'ajouter de la fièvre, une grande fatigue ou encore des troubles digestifs dans les semaines, voire les mois qui suivent la morsure. Avec ou sans ces symptômes additionnels, il est nécessaire d'aller **consulter un médecin**, qui pourra décider de prescrire un traitement antibiotique. Celui-ci est efficace et permet d'empêcher l'évolution vers des formes graves de la maladie de Lyme, qui s'accompagnent d'atteintes musculaires, neurologiques et articulaires pouvant être très invalidantes. Par contre, il n'est pas recommandé de prendre systématiquement des antibiotiques après une morsure car le risque que la tique soit infectée est faible et la prise d'antibiotiques n'est pas dénuée d'effets indésirables.



## La prévention passe par la protection contre les piqûres.

La **prévention** de la maladie de Lyme comprend la **protection contre les piqûres de tiques**, l'extraction rapide, mais soigneuse des tiques après la morsure, et la prescription éventuelle d'antibiotique à titre prophylactique, c'est-à-dire **sans attendre l'apparition de symptômes**.



Lors des promenades en forêt, on recommande de porter **des vêtements protecteurs longs et fermés** (pantalons, chemises à manches longues, chapeaux), et d'utiliser des **répulsifs cutanés**. Les tiques qui ne sont pas encore fixées sur la peau peuvent être plus facilement repérées chez les porteurs de vêtements clairs.

Après une promenade en forêt, il est important d'**inspecter minutieusement la peau** à la recherche de tiques, en particulier dans les zones habituelles des morsures : les aisselles, la région génitale, l'aîne, le creux des genoux sans oublier la tête et la nuque.

## Une championne de natation à rochefort

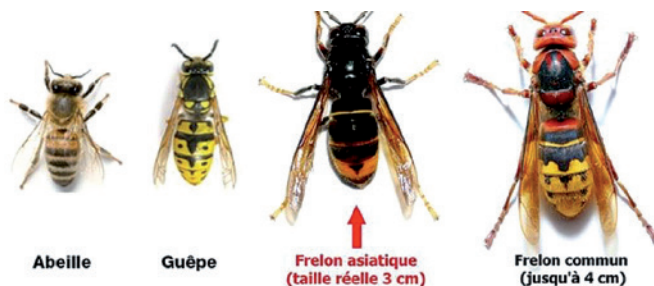
Artemis Masson, habitante et élève en CM1 à l'école de Rochefort en Yvelines, a été sélectionnée, grâce à ses performances avec le NCR (Nautic Club de Rambouillet), par le Comité Départemental des Yvelines de Natation pour participer au meeting régional du Havre qui s'est déroulé le 19 et 20 mai 2018.

A cette occasion, Artemis a défendu les couleurs du département avec deux titres individuels sur 50m et 100m brasse et deux titres en relais (médailles d'or). En tout elle est montée 8 fois sur le podium (4 médailles d'or, 3 argent et 1 bronze).

Chryssa et Fabrice Masson, ses parents, sont très fiers d'elle, et Rochefort également !



# Frelon asiatique



**En présence d'un nid de frelons, il est impératif de ne pas le détruire seul(e)**. Se sentant menacés, les insectes peuvent devenir agressifs et multiplier les piqûres. Une intervention inadéquate peut également conduire à la dissémination puis à la prolifération de l'espèce dans la nature.

**Il est vivement recommandé d'informer la FDGON**

(Fédération départementale des groupes de défense contre les organismes nuisibles) de la présence d'un nid. Très peu de sapeurs-pompiers interviennent dans la destruction des nids repérés. Mieux vaut faire appel à des entreprises spécialisées pour s'en débarrasser. Une prestation payante dont les prix diffèrent selon les professionnels.



## Le frelon asiatique est-il dangereux ?

La plupart du temps, **une piqûre de frelon asiatique n'est pas plus dangereuse qu'une piqûre de guêpe pour l'homme**. Elle le devient si les personnes piquées développent une **réaction allergique**. Dans ce cas, les répercussions peuvent être dramatiques. Une simple piqûre peut ainsi entraîner une forte baisse de tension, un œdème ou encore un choc anaphylactique.

Contrairement à l'abeille, le frelon ne perd pas son dard lorsqu'il pique. Il peut donc s'acharner sur sa victime plusieurs fois consécutives. Cet insecte asiatique a la particularité d'avoir un dard particulièrement long. Le venin peut ainsi être injecté directement dans les vaisseaux sanguins, accélérant ainsi la réaction.

# YC RENOV'

Spécialiste de la rénovation et l'agencement d'intérieur pour tous vos projets.

Yoann couturier  
ycrenov@gmail.com  
**06 77 75 19 09**

3 impasse du saintoin • 91410 PLESSIS SAINT BENOIST  
788 519 797 0016

# “ Courir pour Marie ”

Le 22 avril 2018, l'Association « Epic & Trail » a participé à la 1ère édition de la « Beauce Run » en soutien à « Courir pour Marie ».

« Courir pour Marie » est une association qui permet à de jeunes enfants polyhandicapés ou atteints de troubles du comportement de participer à des événements de course à pied à bord de joëlettes et fauteuil adaptés, et ainsi sortir de leur quotidien et leur apporter joie et bonheur.



La « Beauce Run » s'est associée à elle pour une journée sportive, solidaire et festive. Organisée par l'association Cross Training & Bodyweight d'Auneau, elle a vu se succéder des courses de trail, une marche, des jeux pour enfants, et même des concerts.

« Epic & Trail » a embarqué 2 joëlettes avec à leur bord Sylvia et Ben, qui ont pu profiter des paysages beaucerons pendant les 8,5km de leur parcours, tout en encourageant leurs valeureux coursiers !

La « Beauce Run » et « Epic & Trail » ont ainsi pu exprimer leurs valeurs communes lors de cette journée : le sport, le plaisir, la solidarité, le dépassement de soi, le partage, la découverte, et la musique !

## Pyrale du buis

Cette chenille (*Diaphania perspectalis*) est originaire d'Asie. Elle est apparue en 2007 en Allemagne puis en France, en 2008. Si sa présence est assez récente sur le territoire, son action est d'envergure **car les dégâts** causés par cette chenille peuvent entraîner, purement et simplement, la **mort du végétal**.

La **pyrale du buis** est un **papillon**, son développement est donc connu. D'abord, il y a l'œuf, suivi du stade larvaire qui dure environ un mois. Puis, durant une semaine, la chenille entame sa nymphose, elle se transforme dans un cocon pour devenir un papillon.

Ce dernier mesure près de 40 mm d'envergure, ses ailes sont blanches et brunes avec des irisations dorées et violacées, c'est grâce à ce dernier point qu'on le repère assez facilement.

### Contrôlez régulièrement vos buis de début mars à la fin octobre.

Dans un premier temps, **contrôlez** régulièrement vos **buis** de début mars à la fin octobre. Sur les végétaux très feuillus, vérifiez impérativement l'intérieur de la plante. Ecrasez les cocons de la Pyrale, et au printemps, **éliminez manuellement** les parasites en utilisant une pince, munissez-vous de gants. Taillez et brûlez les parties infestées du végétal.

Mettez en place dès le mois de mars un piège à phéromones pour détecter l'arrivée des papillons. Les phéromones jouent un rôle dans l'attraction sexuelle. Les capsules de phéromone simulent l'odeur des femelles et attirent les mâles adultes qui se retrouvent prisonniers du piège. Le piège permet ainsi de limiter la reproduction mais constitue surtout un moyen efficace de détection.

Lorsque plus de 3 papillons de la pyrale sont capturés par semaine, il est nécessaire d'utiliser un traitement insecticide.

Dans certaines communes et jardins, le buis a déjà été remplacé par d'autres végétaux qui ne souffriront pas de ce ravageur et qui pourront être taillés en topiaires pour garder l'esprit des jardins de buis. C'est le cas de *Lonicera nitida* (Chèvrefeuille à feuille de buis), *Taxus baccata* (If commun), *Ilex crenata* 'Dark green' (Houx crénelé)... Et, bien sûr, il en existe d'autres !





# Compteurs communicants

Le compteur **LINKY** commence à poindre son nez sur la commune ; vous êtes de plus en plus nombreux à être sollicités par ENEDIS pour l'installation de ce compteur.

Ces compteurs communicants sont capables de relever à distance des données de consommation plus fines que les compteurs traditionnels (données de consommation quotidiennes, horaires, voire à la demi-heure pour l'électricité).

**Il s'agit des données de consommation globales du foyer, sans le détail des consommations de chaque appareil** (Tv, four, appareils électroménagers).

En tant qu'abonné, vous pouvez accéder à vos données de consommation directement depuis votre espace client afin de pouvoir gérer notamment le traitement de vos données. Un décret du 2 septembre 2010 fixe le calendrier du déploiement. Tous les logements nouvellement raccordés au réseau électrique devront être équipés d'un compteur évolué à partir du 1er janvier 2012, «même en l'absence du déploiement des systèmes d'information ou de communication associés», ajoute le texte. En d'autres termes, les compteurs seront installés même s'ils ne communiquent pas encore, ou si les données recueillies ne peuvent pas être traitées en aval. Progressivement, ce nouveau boîtier sera déployé dans toutes les régions. Fin 2020, il aura remplacé tous les anciens compteurs.

Parmi les apports régulièrement mis en avant par les opérateurs, ces technologies permettent :

- une relève du compteur à distance, sans l'intervention d'un technicien au domicile de l'abonné ;
- le suivi et la comparaison de ses consommations, notamment via un espace sécurisé sur le site du gestionnaire de réseau ;
- une facturation basée sur les consommations réelles et non plus sur des estimations.

## Quelles nouvelles données ces compteurs transmettent-ils ?

- Les traitements effectués sur les données utilisées et produites par les compteurs communicants sont encadrés

par le code de l'énergie. Certaines fonctionnalités de paramétrage sont offertes aux abonnés. Certaines données sont collectées par défaut. D'autres le sont après accord de l'abonné.

## Les compteurs communicants sont-ils obligatoires ?

La généralisation des compteurs résulte d'une obligation légale de modernisation des réseaux qui répond à des directives européennes.

Vous n'avez donc pas le droit de vous opposer au changement du compteur d'énergie de votre logement.

- Pour en savoir plus, consulter le site [energie.info](http://energie.info)

## Puis-je refuser son installation ?

Non, le compteur électrique ne vous appartient pas. Il est la propriété des collectivités locales qui le concèdent au distributeur ENEDIS. Ce dernier est donc libre de le remplacer sans que vous puissiez vous y opposer.

## Combien cela va-t-il me coûter ?

ENEDIS évalue le coût d'un compteur Linky entre 120 et 240 €. Mais vous ne paierez pas cette somme : «en aucun cas l'installation du compteur ne sera facturée au ménage concerné au moment de la pose» affirme le ministère.

L'opération est financée par le Tarif d'utilisation des réseaux publics d'électricité (Turpe), payé par les opérateurs. Ces derniers pourront alors augmenter la facture du consommateur de 1 ou 2 € par mois pour amortir le coût de l'installation sur 10 ans. Autrement dit, vous paierez, mais de façon indirecte.

Sources : 60 Millions de Consommateurs  
Service-public.gouv.fr

**Pour plus de renseignements suivez les liens suivants :**

[www.60millions-mag.com/2010/09/17/le-compteur-electrique-linky-en-six-questions-7675](http://www.60millions-mag.com/2010/09/17/le-compteur-electrique-linky-en-six-questions-7675)

[www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12209](http://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A12209)

# Information transports dans les autocars :

**TRANSEDEV vous rappelle que des contrôles très fréquents des forces de l'ordre ont lieu dans les autocars.**

Le Décret du 09 juillet 2003 au journal officiel indique que le port de la ceinture est obligatoire pour tous les passagers dans les autocars qui en sont équipés.

Les bus urbains ne sont pas compris dans cette loi.

Les sanctions encourues pour le non-port de la ceinture de sécurité sont les suivantes :

**Contravention** de 4<sup>ème</sup> classe 135 €

**Minorée** à 90 € en cas de paiement dans les 3 jours

**Majorée** à 375 € en cas de paiement après 30 jours (750 € max).

Pas de perte de point sur le permis de conduire

# Informations transports

**Les sociétés de transports scolaires ne diffusant plus de dépliants pour les horaires, nous vous invitons à les consulter sur le site internet de la mairie, rubrique « Accueil - lignes des transports scolaires ».**



# Infos CCAS

## (Centre Communal d'Action Sociale)



**Pour le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap, pour les services à domicile, voici un petit récapitulatif des aides et services proposés sur votre territoire :**

### Le centre intercommunal d'action sociale de rambouillet territoires

**Le CIAS favorise le maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap en vous proposant différents services pour vous accompagner au quotidien.**

#### Ces services sont :

L'aide à domicile (entretien du cadre de vie, courses, préparation des repas...), et auxiliaire de vie (aide à la toilette, aide au lever et au coucher, aide au repas...).

La demande de prestation peut être effectuée soit :

- **Par téléphone au** 01.34.57.58.85
- **Dans les locaux du CIAS (sur RV) :**  
14 rue Gustave Eiffel – ZA Bel Air – Rambouillet  
Horaires : du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00
- **Par courrier :**  
14 rue Gustave Eiffel – ZA Bel Air – BP 40036 - 78511 Rambouillet Cédex
- **Par mail :** [cias@rt78.fr](mailto:cias@rt78.fr)
- **Sur le site internet** [rt78.fr](http://rt78.fr) (vous pouvez télécharger le formulaire de prestation depuis l'onglet « Services aux usager » puis « CIAS aide aux personnes âgées et/ou aux personnes en situation de handicap »).

Cette demande sera traitée par une responsable de secteur pour réaliser l'évaluation de vos besoins. Un devis pourra être calculé avec ou sans participation de votre caisse de retraite ou de l'APA \*. Cette demande sera suivie d'une visite à domicile pour déterminer votre projet d'accompagnement avec la mise en place, selon les disponibilités du CIAS, d'un planning d'intervention.

\* APA : Allocation Personnalisée d'Autonomie

### Dispositif vitaris

**Le Conseil Départemental a créé un dispositif de téléassistance dénommé « Yvelines Ecoute Assistance », afin de permettre de lutter contre l'isolement des personnes.**

La commune de Rochefort adhère au système depuis le 23 décembre 2014 ; La mission du dispositif VITARIS consiste en la prestation d'écoute et la gestion des alarmes, l'intervention d'un psychologue en cas de besoin, d'actions d'information.

A ce jour, 260 des 262 communes du Département ont choisi de participer à cette politique qui concerne près de 11 000 abonnés et se déroule en partenariat avec les Coordinations Gérontologiques et Handicap Locales.

Depuis 2013, le Département a mis en place un programme de lutte contre l'isolement ; il s'agit d'appels individuels de convivialité hebdomadaires, que le Département prend à sa charge.

La location du matériel de téléassistance est financée par l'abonné ainsi que les prestations spécifiques. Celles-ci concernent des détecteurs spécifiques de chute (Médaille « Ivi » qui fonctionne 24h/24), détecteurs d'inactivité, de fumée, de gaz et/ou de monoxyde de carbone.

Les nouveaux tarifs du dispositif départemental de téléassistance de VITARIS sont actualisés chaque année au 1<sup>er</sup> janvier. Les coûts des services de téléassistance « Ecoute 24h/24h », et les actions spécifiques en direction des abonnés les plus isolés sont pris en charge par le Département.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site du Conseil Départemental [www.yvelines.fr/solidarite/personnes-agees/accompagnement-a-domicile/teleassistance/vitaris](http://www.yvelines.fr/solidarite/personnes-agees/accompagnement-a-domicile/teleassistance/vitaris)

Vous pouvez également consulter le site de la société VITARIS : [www.vitaris.fr](http://www.vitaris.fr)

Si vous êtes intéressé par le système VITARIS, merci de contacter le CCAS de votre commune au **01.30.41.31.06** ou par mail à : [mairie-rochefort@mairie-rochefortenyvelines.fr](mailto:mairie-rochefort@mairie-rochefortenyvelines.fr)

### La coordination gérontologique locale

C'est un lieu d'accueil, d'information et d'évaluation pour les personnes âgées et leur entourage. Elle peut vous aider dans vos choix de vie et :

- Vous informe ainsi que votre famille et les acteurs de terrain,
- Organise et coordonne les actions de soutien à domicile
- Assure des visites à domicile
- Instruit les demandes APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie)
- Prépare votre retour à domicile après hospitalisation
- Mène des actions de lutte contre l'isolement
- Vous prépare ainsi que votre famille à une entrée en établissement, lorsque les conditions de maintien à domicile ne peuvent plus être remplies
- Participe à la prévention et au traitement des situations de maltraitance.

Les coordinations gérontologiques locales sont financées par le Conseil Départemental.

**Coordination gérontologique locale (GGL) de Sud Yvelines :**

**Horaires d'ouverture :**

Accueil physique et téléphonique :

Du lundi au vendredi

9h-12h30 - 13h30-17h

**Contact :**

Hôpital de Rambouillet - 13 rue Pasteur - 78120 RAMBOUILLET

## L'association ADMR de saint-arnoult-en-yvelines

Dans le même esprit des services quotidiens de vie sociale à domicile des personnes âgées et des personnes handicapées, l'ADMR organise le portage des repas à domicile.

Le maintien à domicile se fait en collaboration avec la famille. La prise en charge n'est accordée que sur prescription médicale avec l'accord de l'infirmière coordinatrice. Les frais sont entièrement couverts par la sécurité sociale. L'ADMR se charge également de l'installation et du suivi technique d'un équipement de télé-alarme (assistance automatisée) pour sécuriser les personnes âgées qui le souhaitent.

**Coordonnées :** 01.30.59.39.44

**Contact :** MME Françoise BOCHET, secrétaire  
ADMR de Saint-Arnoult

6, rue Louis Genet

78730 Saint-Arnoult-en-Yvelines

**Site internet :** [www.admr.org](http://www.admr.org)

L'État accompagne les ménages à revenus modestes pour payer leurs factures d'énergie



**Le Gouvernement confirme son engagement auprès des ménages les plus modestes en généralisant à partir de fin mars 2018 le chèque énergie pour venir en aide aux personnes qui peinent à payer leurs factures d'énergie ou qui souhaitent rénover leur logement.**

Ce chèque se substitue aux tarifs sociaux de l'électricité et du gaz actuels qui sont des tarifs réduits pour les ménages précaires. Ces tarifs sociaux ont pris fin au 31 décembre 2017.

En remplacement, le chèque énergie vise à mettre en place un dispositif plus équitable, qui bénéficie de la même façon à l'ensemble des ménages en situation de précarité et à améliorer l'atteinte de la cible de bénéficiaires. Son montant est plus élevé pour les ménages les plus modestes. L'expérimentation du chèque énergie dans les départements des Côtes d'Armor, de l'Ardèche, de l'Aveyron et du Pas-de-Calais en 2016 et 2017 a permis de valider le dispositif et de s'engager vers sa généralisation auprès d'environ 4 millions de ménages.

Le chèque énergie est envoyé automatiquement par voie postale aux personnes éligibles. Il n'y a aucune démarche à faire pour le recevoir contrairement au système des tarifs sociaux de l'énergie. Pour y être éligible, il faut simplement avoir déclaré ses revenus auprès des services fiscaux (déclaration d'impôt sur les revenus de l'année 2016), même en cas de revenus faibles ou nuls. Il faut en outre habiter dans un logement imposable à la taxe d'habitation (même si le bénéficiaire en est exonéré). L'administration fiscale établit chaque année la liste des bénéficiaires en fonction de 2 critères : le revenu fiscal de référence du ménage déclaré chaque année et la composition du ménage.

Le montant moyen du chèque énergie est de 150 € pour 2018. Il s'échelonne de 48 € à 227 € suivant le niveau de revenus et la composition du ménage.

## Téléassistance départementale – lutte contre l'isolement – appels de convivialité

Les appels de convivialité mis en place par le Conseil Départemental des Yvelines permettent aux bénéficiaires du dispositif de la téléassistance, identifiés par les personnels des Pôles Autonomie Territoriaux comme particulièrement isolés, d'être appelés de façon régulière par VITARIS. Ces appels de convivialité ont pour but de proposer un peu de lien social.

Lors de la transmission d'une situation d'isolement d'un bénéficiaire, un chargé d'écoute contacte la personne pour lui proposer la prestation et convenir des modalités d'appel. Certains abonnés acceptent d'être appelés chaque semaine, d'autre de façon bimensuelle, voire mensuelle. Peu d'abonnés refusent la prestation.

- Les appels sont réalisés par le même chargé d'écoute, ce qui permet de créer un lien privilégié avec l'abonné
- Les appels durent environ 15 minutes par abonné.
- Il n'y a en aucun cas un échange avec l'abonné autour de sa situation médicale
- Les appels sont répertoriés afin d'en assurer leurs traçabilités.

Ces chargés d'écoute sont accompagnés par le service d'assistance psychologique de VITARIS. Cette proximité entre les chargés d'écoute et les psychologues permet de faciliter l'orientation d'abonnés parfois en difficulté ou en souffrance.

Le CCAS de la commune, les services de proximité, à l'instar des personnels des Pôles d'Autonomie, peuvent identifier ces personnes âgées isolées et les signaler à VITARIS pour qu'elles bénéficient de ce service.

**Téléphone du secrétariat du CCAS de Rochefort : 01.30.41.31.06**

Le ministère de la Transition écologique et solidaire met à disposition un simulateur permettant de vérifier l'éligibilité d'un ménage au chèque énergie, et d'en connaître le montant : [www.chèqueenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite](http://www.chèqueenergie.gouv.fr/beneficiaire/eligibilite). Le chèque permet de régler les dépenses d'énergie : électricité, gaz naturel, chaleur, gaz de pétrole liquéfié, fioul domestique, bois, biomasse, ou autres combustibles destinés au chauffage ou à la production d'eau chaude. Il suffit de le remettre au fournisseur d'énergie. Il est aussi possible d'utiliser son chèque en ligne sur le portail [www.chèqueenergie.gouv.fr](http://www.chèqueenergie.gouv.fr)

Le chèque énergie pourra également être utilisé pour financer des travaux d'efficacité énergétique. Les travaux concernés sont ceux qui répondent aux critères d'éligibilité du crédit d'impôt transition énergétique (CITE). Le chèque énergie est valable jusqu'au 31 mars de l'année suivant celle de son émission. La date de validité est inscrite sur le chèque. Aucun démarchage à domicile ou par téléphone n'est réalisé. Les usagers ne doivent donc en aucun cas communiquer leurs informations bancaires ou personnelles à des personnes prétendant leur fournir le chèque énergie.

Pour information, la date prévisionnelle d'envoi des chèques énergie en Ile de France est prévue entre le 9 avril et le 15 avril 2018. Pour le département des Yvelines, le nombre de bénéficiaires du chèque énergie est d'approximativement 41000. Pour toute information supplémentaire, un service est mis en place au numéro gratuit suivant : 0 805 204 805 mais aussi le site internet [www.chèqueenergie.gouv.fr/contacts](http://www.chèqueenergie.gouv.fr/contacts)

# Vos démarches administratives... où...comment ?

NATURE DES DOCUMENTS, DES DÉMARCHES.	CONDITIONS D'OBTENTION, OÙ S'ADRESSER ?	PIÈCES À PRÉSENTER OU À FOURNIR
DÉCLARATION DE NAISSANCE	Mairie du lieu de naissance	<ul style="list-style-type: none"><li>• Le certificat établi par le médecin ou la sage-femme</li><li>• La déclaration de choix de nom si les parents souhaitent utiliser cette faculté</li><li>• L'acte de reconnaissance si celui-ci a été fait avant la naissance</li><li>• La carte d'identité des parents</li><li>• Le livret de famille pour y inscrire l'enfant si le(s) parent(s) en possède(nt) déjà un</li></ul>
ACTE DE RECONNAISSANCE ANTICIPÉE	Dans toutes les mairies	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pièce d'identité des déclarants</li></ul>
RECONNAISSANCE D'UN ENFANT NATUREL APRÈS LA NAISSANCE	Dans toutes les mairies	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pièce d'identité des déclarants</li><li>• Copie intégrale de l'acte de naissance de l'enfant</li></ul>
DÉCLARATION DE DÉCÈS	Mairie du lieu de décès	<ul style="list-style-type: none"><li>• Une pièce prouvant son identité,</li><li>• Le certificat de décès délivré par le médecin, le commissariat de police ou la gendarmerie,</li><li>• Toute autre pièce concernant le défunt : livret de famille, carte d'identité, acte de naissance ou de mariage, passeport, etc. ...</li></ul>
DEMANDE DE COPIE D'ACTE DE NAISSANCE	Mairie du lieu de naissance	Pièce d'identité du demandeur
DEMANDE DE COPIE D'ACTE DE NAISSANCE POUR UNE PERSONNE FRANÇAISE NÉE À L'ÉTRANGER	<b>Par courrier :</b> Service Central d'Etat Civil du ministère des affaires étrangères, 11 rue de la Maison Blanche, 44941 Nantes Cédex 09  <b>Par courrier électronique :</b> <a href="mailto:Courrier.scec@diplomatie.gouv.fr">Courrier.scec@diplomatie.gouv.fr</a>	Pièce d'identité du demandeur
DEMANDE DE COPIE D'ACTE DE MARIAGE	Mairie du lieu de mariage	Pièce d'identité du demandeur
DEMANDE DE COPIE D'ACTE DE DÉCÈS	Mairie du lieu de décès	Pièce d'identité du demandeur
MARIAGE	Mairie du domicile ou de résidence (des futurs époux ou des parents)	Dossier à retirer en mairie
BAPTÊME CIVIL	Mairie du domicile	Dossier à retirer en mairie
INSCRIPTIONS SUR LES LISTES ÉLECTORALES	Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pièce d'identité en cours de validité</li><li>• Justificatif de domicile de moins de 3 mois</li></ul>
RECENSEMENT MILITAIRE	Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pièce d'identité en cours de validité</li><li>• Justificatif de domicile de moins de 3 mois</li><li>• Livret de famille</li></ul>
LÉGALISATION DE SIGNATURE	Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pièce d'identité en cours de validité</li></ul>
CERTIFICATION DE COPIE DE DOCUMENTS	Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pièce d'identité en cours de validité</li></ul>
ATTESTATION D'ACCUEIL	Mairie du domicile	<ul style="list-style-type: none"><li>• Pièce d'identité en cours de validité</li><li>• Justificatif de domicile de moins de 3 mois</li><li>• Bail locatif ou titre de propriété</li><li>• Dernier avis d'imposition</li><li>• Copie du passeport des personnes hébergées</li><li>• Timbre fiscal à 30 €</li></ul>
CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT	Pré-demande sur <a href="http://service-public.fr">service-public.fr</a>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Liste des documents à fournir disponible sur <a href="http://service-public.gouv.fr">service-public.gouv.fr</a> en fonction du type de demande</li></ul>



# Le pacte civil de solidarité

**Le Pacs est ouvert aux couples de même sexe ou de sexes différents. Pour pouvoir le conclure, les partenaires doivent remplir certaines conditions et rédiger une convention. Ils doivent ensuite la faire enregistrer, en fournissant certains papiers.**

## Qui peut conclure un pacs ?

### Les futurs partenaires :

- doivent être majeurs (le partenaire étranger doit avoir l'âge de la majorité fixée par son pays),
- doivent être juridiquement capables (un majeur sous **curatelle** ou **tutelle** peut se pacser sous conditions),
- ne doivent pas être déjà mariés ou pacés,
- ne doivent pas avoir entre eux **de liens familiaux directs**.

## Où et comment faire les démarches ?

Vous pouvez faire enregistrer la déclaration conjointe de Pacs en vous adressant soit à l'officier d'état civil (en mairie) de la commune de résidence commune, soit à un notaire.

## La convention de pacs

Les futurs partenaires doivent rédiger et signer une convention.

Elle peut également être rédigée par un notaire.

La convention doit être rédigée en français et comporter la signature des deux partenaires.

Elle peut simplement constater l'engagement et la volonté d'être liés par un Pacs.

Elle doit au minimum obligatoirement mentionner la référence à la loi instituant le Pacs :  
« *Nous, X et Y, concluons un pacte civil de solidarité régi par les dispositions de la loi du 15 novembre 1999 modifiée et les articles 515-1 à 515-7 du code civil.* »

La convention peut être plus complète et préciser les conditions de participation de chacun à la vie commune (régime de l'indivision...).

Les partenaires peuvent utiliser ou non une convention-type formulaire cerfa n° 15726\*02

**Plus d'information sur le site « [service-public.gouv.fr](http://service-public.gouv.fr) :**  
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N144>



## ROCHEFORT EN YVELINES

## calendrier du service de collecte du 1<sup>er</sup> mai 2018 au 31 décembre 2018



### Ordures ménagères

collecte : tous les **mercredis** après-midi



### Emballages ~ journaux ~ revues ~ magazines

collecte : un **mardi\*** sur deux le matin

2018	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
	15	12	10	7	4	2	13	11
	29	26	24	21	18	16-30	27	22



### Verre : bouteilles ~ bocaux ~ pots

collecte : un **mercredi** sur six en journée

2018	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre
	2	13	25		5	17	28	

### Horaires de collecte

Présentation des bacs la veille au soir pour les collectes du matin

Matin : de 5h00 à 12h00  
Après-midi : de 12h00 à 19h00  
Journée : de 8h00 à 17h00

**N° Vert 0 800 49 50 61**



### \* Jours non collectés

Mardi 1<sup>er</sup> mai 2018 décalé au samedi 28 avril 2018


Mardi 25 décembre 2018 décalé au samedi 22 décembre 2018





La collecte du 15 août sera assurée normalement.

[www.sictomregionrambouillet.com](http://www.sictomregionrambouillet.com)



# Taxi Rochefort



TAXI.ROCHEFORT@GMAIL.COM

**06 16 36 03 83**

FAX 01 30 41 29 83

## SICTOM Réponses du test de la page 5

<b>GOBELETS EN CARTON</b>	<b>AMPOULE À FILAMENT</b>	<b>SACHET DE THÉ (SANS AGRAFE)</b>	
<b>GOGETS PLASTIQUE</b>	<b>TICKETS DE TRANSPORT</b>	<b>VERRE DE TABLE</b>	<b>CAHIER À SPIRALE</b>
<b>PAPIER CADEAU</b>	<b>CHAUSSURES</b>	<b>BOUTEILLE EN VERRE</b>	<b>TROMBONNES</b>
<b>AMPOULES HALOGÈNE</b>	<b>BOÎTE EN BOIS</b>	<b>CARTES POSTALES</b>	<b>CONSERVE (SANS MONTURE)</b>
<b>BARQUETTE PLASTIQUE</b>	<b>PAPIER ALUMINIUM</b>	<b>PAPIER KRAFT</b>	<b>CAPSULE</b>
<b>COQUILLES D'ŒUFS</b>			



Compositions Florales pour toutes Cérémonies

Ambassadeur de la nature

### Chez Maria De Smet

D152 La plaine Fleurie - 91470 Forges les Bains  
Tél: 01 64 91 13 77 - Fax: 01 64 91 26 49

**Du lundi au samedi 8h-19h30**  
**Dimanche et jours fériés 9h-17h**






**DANS LE BAC BLEU**  
TRI DES EMBALLAGES RECYCLABLES





**SICTOM**  
Région de Rambouillet

**DANS LE BAC VERT**  
TRI DES EMBALLAGES EN VERRE



**Embballages vides**



Revue  
Journaux  
Magazines



Aérosols  
Canettes  
Conserves



**CONTINUEZ ET BRAVO  
ENCORE 87%  
DE QUALITÉ DE TRI**

**Bouteilles sans les bouchons**



**Bocaux de conserve sans les couvercles**



**Pots de yaourt  
Pots de confiture**



UN DOUTE SUR UN DÉCHET ?  
jetez-le dans le bac d'ordures ménagères.



